



URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est LAMY CONSTRUCTION SA dont les bureaux se trouvent à 4821 Andrimont, rue Zénobe Gramme 33.

Le terrain concerné est situé à 4821 Andrimont, chemin de Botister n° et cadastré division 2 section A n°471 D.

Le projet consiste en construction d'un immeuble de 24 appartements, 3 unités commerciales et un parking souterrain et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.VIII.13 du CoDT.

Le dossier peut être consulté le mardi de 9h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/06/2022 au 04/07/2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be